

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 31 octobre 2002

**DELIBERATION N°02-27 du 31 OCTOBRE 2002
DECIDANT DE SAISIR LE COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE DU
PROJET DE VIII^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION (2003-2006) ET DES
DELIBERATIONS RELATIVES A L'ASSIETTE ET AU TAUX DES
REDEVANCES POUR AVIS CONFORME**

Le Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

- Vu les articles 14, 14-1, 14-2 de la loi n°64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution, introduits par la loi n°74-1114 du 27 décembre 1974 et par l'ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000,
- Vu le décret n°66-700 du 14 septembre 1966 modifié relatif aux agences financières de bassin,

DELIBERE

Article unique

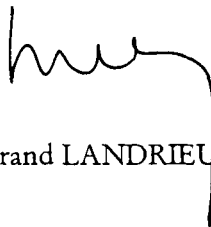
Le Conseil d'Administration décide de saisir le Comité de bassin Seine-Normandie pour avis conforme sur l'assiette et le taux des redevances du 8^{ème} programme 2003-2006 de l'agence indiqués dans les délibérations n°02-16, 02-17, 02-18, 02-19, 02-20 et 02-21.

Le Secrétaire
Le Directeur de l'Agence



Pierre-Alain ROCHE

Le Président du Conseil d'administration



Bertrand LANDRIEU